

Les témoins ont fait remarquer que le Conseil consultatif national des autochtones devrait être plus représentatif des autochtones des différentes régions du Canada. Si tous les autochtones étaient mieux représentés, le mandat du Conseil s'en trouverait élargi. Par ailleurs, les représentants qui siègent au Conseil devraient avoir une connaissance particulière des problèmes liés à l'abus des drogues et de l'alcool chez les autochtones du Canada.

10. Le Comité permanent recommande :

- i) **que le Conseil consultatif national des autochtones soit plus représentatif des différents groupes d'autochtones du Canada;**
 - ii) **que le PNLAADA établisse bien clairement, de concert avec ce nouveau Conseil consultatif national des autochtones au mandat élargi, les priorités pour le financement des programmes de lutte contre l'abus des drogues chez les autochtones;**
 - iii) **que les décisions relatives au financement de projets répondant à ces nouvelles priorités soient prises conjointement par le PNLAADA et le Conseil consultatif national des autochtones.**
-